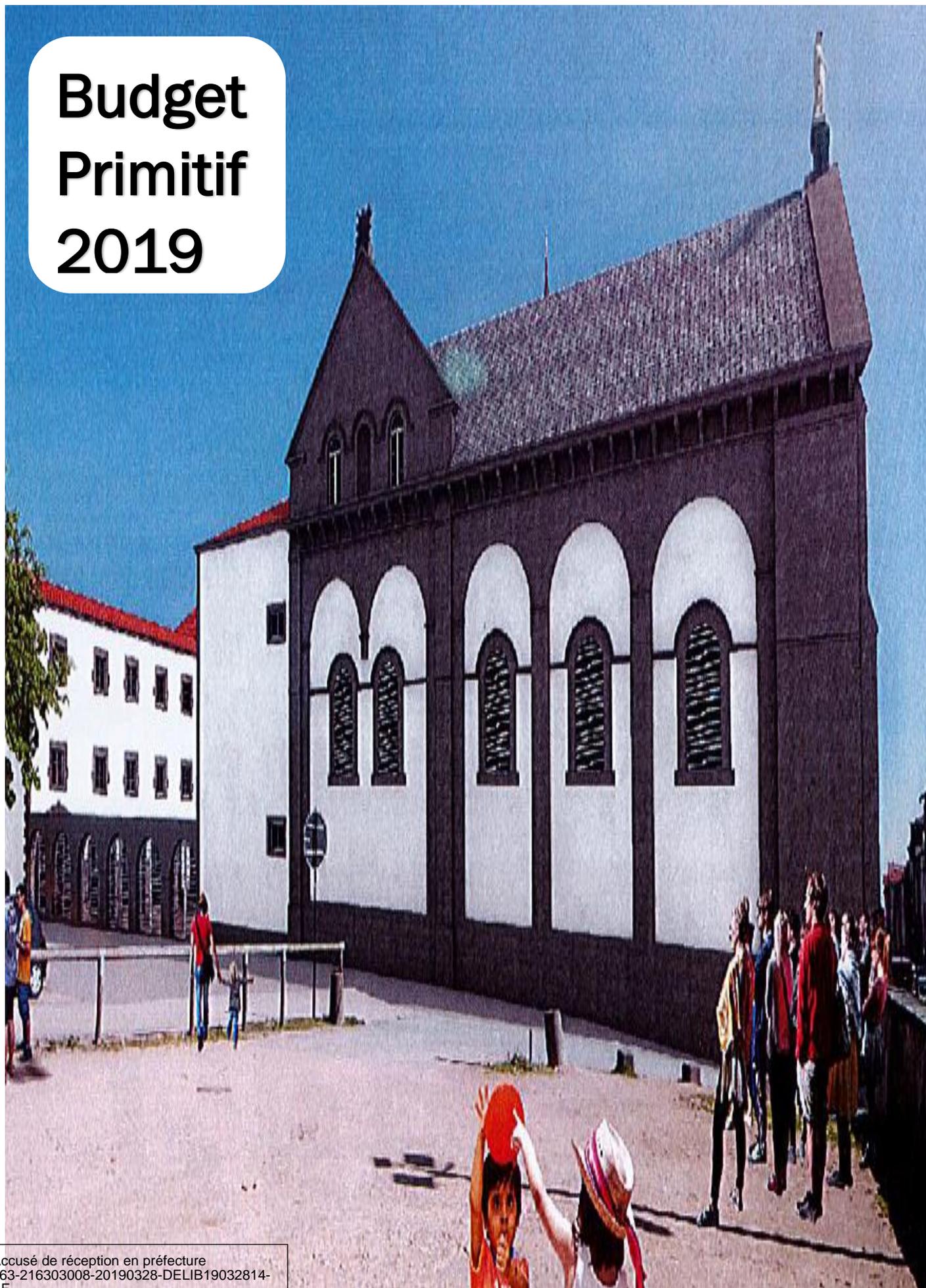


Budget Primitif 2019



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Commune de **Riom**

Riom

Introduction	4
1. BUDGET PRINCIPAL	5
1.1 Equilibre global	5
1.2 Recettes de fonctionnement : 24,8 M€	5
1.2.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 220 k€	5
1.2.2 Produits des services, domaines et ventes diverses : 2.6 M€	6
1.2.2.1 Produits des services : 1.3 M€	6
1.2.2.2 Remboursement de charges de personnel : 568 k€	7
1.2.2.3 Remboursement de frais 666 k€	7
1.2.3 Ressources Fiscales : 19.3 M€	8
1.2.3.1 Fiscalité Communale : 12.2 M€	8
1.2.3.2 Fiscalité Communautaire : 6.2 M€	9
1.2.3.3 Fiscalité indirecte : 931 k€	9
1.2.4 Dotations et Participations : 2.4 M€	10
1.2.4.1 Dotations de l'Etat : 2 M€	10
1.2.4.2 Autres organismes : 433 K€	11
1.2.5 Autres produits de gestion courante 136 k€	11
1.2.6 Produits Exceptionnels 33 k€	11
1.2.7 Reprise de provisions 120 k€	11
1.3 Dépenses de fonctionnement : 21,9 M€	12
1.3.1 Charges à caractère général : 5.2 M€	12
1.3.1.1 Achats : 2.3 M€	13
1.3.1.2 Services Externes 2.8 M€	13
1.3.1.3 Impôts 47 k€	14
1.3.2 Charges de personnel : 13.7 M€	14
1.3.3 Autres charges de gestion courante : 2.35 M€	14
1.3.3.1 Participations obligatoires : 971 k€	14
1.3.3.2 Associations 605 k€	14
1.3.3.3 Action Sociale : 468 k€	15
1.3.4 Charges financières : 115 k€	15
1.3.5 Charges exceptionnelles : 25 k€	15
1.3.6 Atténuation de produits : 325 k€	15
1.4 Recettes d'investissement 7,6 M€	16
1.4.1 Subventions Investissement 620 k€	16
1.4.1.1 Subventions 600 k€	16
1.4.1.2 Amendes de police : 20 k€	16
1.4.2 Emprunt : 1.4 M€	16
1.4.3 Dotations 1.03 M€	17
1.4.3.1 FCTVA : 780 k€	17
1.4.3.2 Taxe d'aménagement : 250 k€	17
1.4.4 Affectation Résultats : 3.1 M€	17
1.4.5 Cessions : 1.5 M€	17
1.5 Dépenses d'investissement : 10.6 M€	18
1.5.1 Etudes et logiciels : 268 k€	18
1.5.2 Subventions Versées : 2.45 M€	18
1.5.2.1 Jardins de la culture - Ecoles d'Art : 2.4 M€.	18
1.5.2.2 Subventions façades : 50 k€	18
1.5.3 Equipements et terrains : 1.3 M€	19
1.5.4 Travaux : 3.3 M€	19
1.5.5 Opérations Individualisées : 1.9 M€	20
1.5.6 Remboursements d'emprunts 1.15 M€	20
1.5.7 Participations 13 900 €	20
1.5.8 Dépenses Imprévues 150 k€	20
2. BUDGET ANNEXE EAU	21
2.1 Recettes de fonctionnement 1.28 M€	21
2.2 Dépenses de fonctionnement 967 k€	21
2.3 Recettes d'investissement 176 k€	21

2.4 Dépenses d'investissement 829 k€	21
3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	22
2.1 Recettes de fonctionnement 320 k€	22
2.2 Dépenses de fonctionnement 77 k€	22
2.3 Recettes d'investissement 326 k€	22
2.4 Dépenses d'investissement 658 k€	22
ANNEXES liste	23

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019



Introduction

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**.

Ce rapport évoquera tour à tour le budget principal, puis les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Afin de faciliter l'appropriation du document budgétaire officiel, le rapport s'attachera à coller aux chapitres contenus dans la maquette budgétaire en évoquant successivement les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

Méthodes :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différentes sections seront évoquées selon la même présentation que la maquette du budget primitif.

En termes de méthode, 1 point majeur est à noter :

- ✓ positionnement des produits de cessions, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de 1.5 M€

Afin de faciliter les comparaisons, les tableaux précédemment présentés gardent toute leur pertinence et sont conservés et positionnés en annexe.

Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019



1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 Equilibre global

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 42.8 M€ toutes opérations confondues avec :

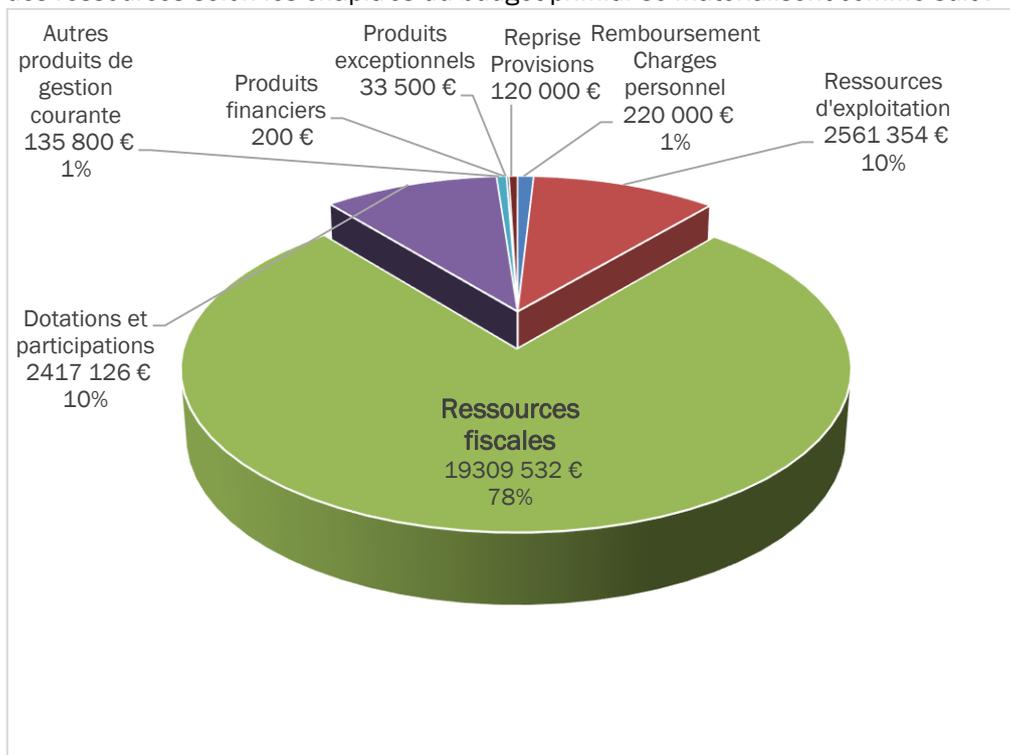
- ✓ 28.36 M€ pour la section de fonctionnement
- ✓ 14.46 M€ pour la section d'investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent à 7 476 088 € en dépenses et en recettes.

La suite du rapport se consacre à l'examen des dépenses et recettes réelles.

1.2 Recettes de fonctionnement : 24,8 M€

La répartition des ressources selon les chapitres du budget primitif se matérialisent comme suit :



Afin de faciliter le suivi, les rubriques sont évoquées dans le même ordre que la maquette budgétaire.

1.2.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges¹ : 220 k€

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité.

Il est revu à la hausse de 25 k€ (+12.8%) compte tenu de la réalisation du dernier exercice et du remboursement de charges pour un agent mis à disposition d'une fédération sportive.

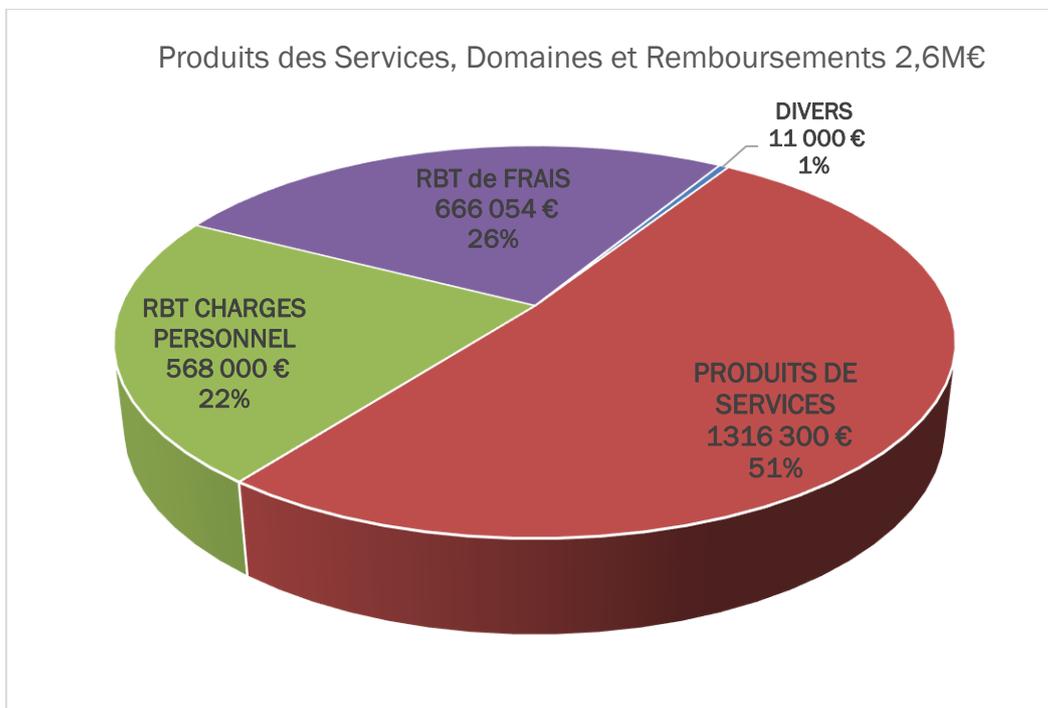
Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Commune de 

1.2.2 Produits des services, domaines et ventes diverses² : 2.6 M€

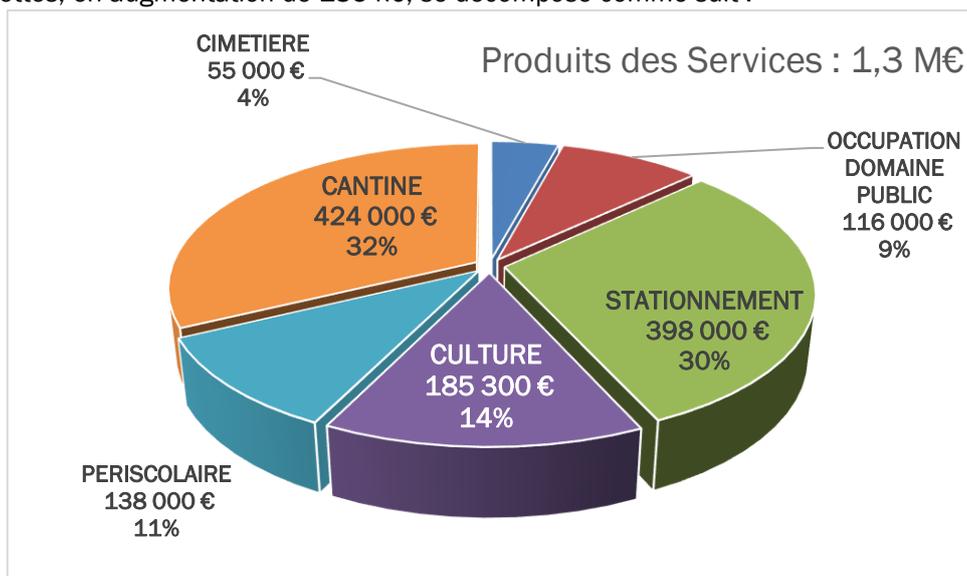
Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine public ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition ou de frais autres.

Ce poste est en diminution prévisionnelle de 4.6 % (-120 k€) en raison de la démutualisation programmée des services techniques (-300 k€) compensée par la progression des produits de services (+ 185 k€).



1.2.2.1 Produits des services : 1.3 M€

Ce poste de recettes, en augmentation de 135 k€, se décompose comme suit :



Accusé de réception en préfecture
063-216383008-2019032819032814
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Commune de 

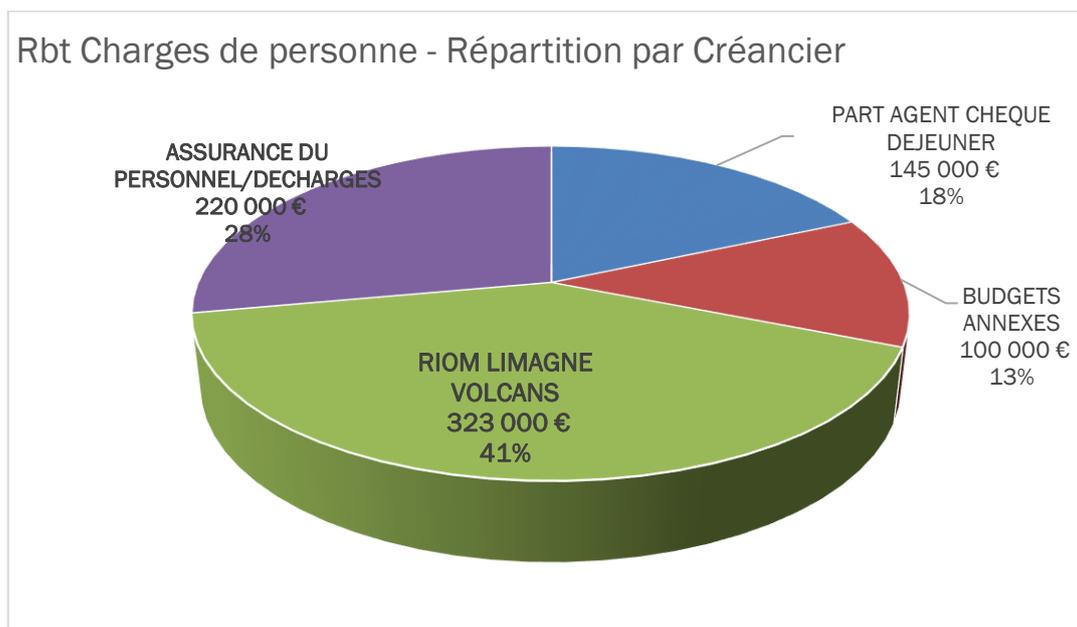
Cette rubrique connaît une progression de 16.4 % (+185 k€) due à l'entrée en vigueur en année pleine du stationnement payant et de sa dépenalisation (+148 k€), et du réajustement (+50 k€) des prévisions de recettes des centres de loisirs et de la cantine afin de se rapprocher des réalisations, tout en conservant un principe de prudence. Par ailleurs une baisse des redevances du domaine public est aussi anticipée à hauteur de 17 k€, eu égard au volume des demandes d'autorisation.

1.2.2.2 Remboursement de charges de personnel : 568 k€

Le montant total des remboursements de charges de personnel est prévu pour 568 k€.

Pour avoir un panorama complet de ces remboursements le parti est pris d'intégrer ici les 220 k€ de remboursement par les assurances du personnel (chapitre 013).

Ce qui amène ce poste à 800 k€, répartis comme suit :



Ce poste est en baisse significative du fait de la démutualisation des services techniques qui ont un impact estimé de 185 k€ sur ce poste de recettes.

Les modalités pratiques de cette démutualisation, en particulier en termes de calendrier, seront arrêtées en concertation, ceci afin de permettre à notre partenaire RLV de finaliser les mesures concrètes de son fonctionnement courant. Ces modalités feront l'objet d'une traduction financière par décision modificative si nécessaire.

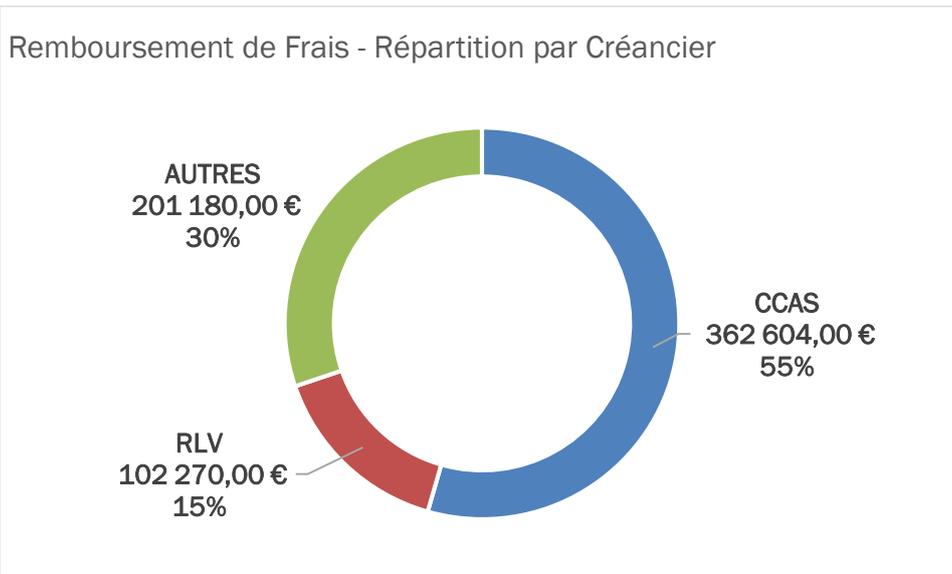
1.2.2.3 Remboursement de frais 666 k€

Ce poste est en diminution de BP à BP de 113 k€.

Cette baisse est en partie la conséquence directe de la démutualisation qui comporte en plus du remboursement des frais de personnel, une part proportionnelle de frais annexes. Cette part diminue donc en 2019 d'environ 60 k€.

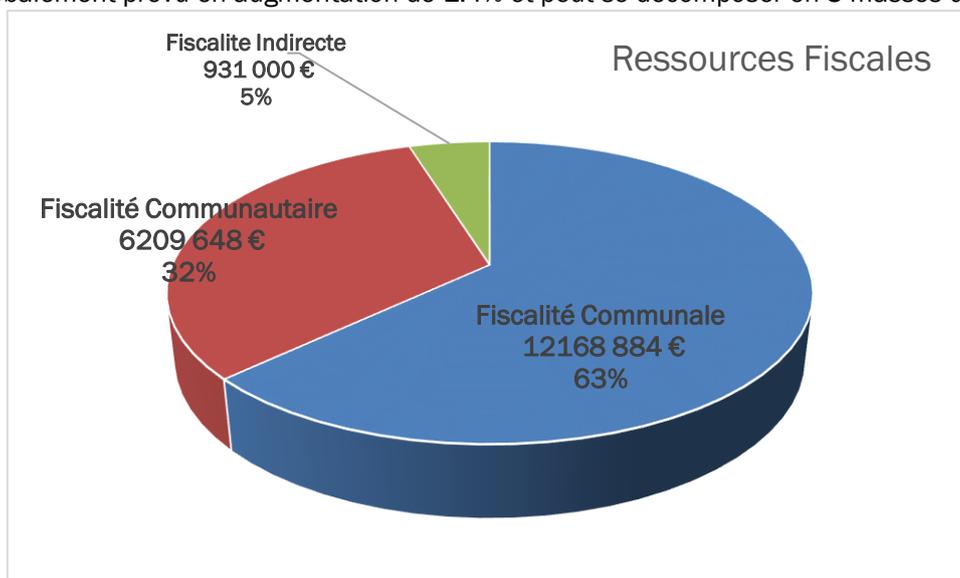
Le second facteur d'explication est la prise en charge directe de dépenses par le CCAS qui contribue à diminuer mécaniquement la valorisation financière des moyens mis à disposition par la commune à hauteur de 56 k€, en application des dispositions prévues dans la convention.

Les autres remboursements sont attendus stables, pour une répartition schématisée ci-dessous :



1.2.3 Ressources Fiscales³ : 19.3 M€

Ce poste est globalement prévu en augmentation de 1.4% et peut se décomposer en 3 masses distinctes :



1.2.3.1 Fiscalité Communale : 12.2 M€

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangé depuis 2014 conformément à son engagement.

	Taux proposés
Taxe d'habitation	16.50 %
Taxe Foncier Bâti	25.90 %
Taxe Foncier non Bâti	83.00 %

Les produits de la fiscalité sont attendus en hausse du fait de la revalorisation automatique des bases⁴ de 2.20 % en 2019.

³ Cette rubrique correspond au chapitre 73 du BP

⁴ Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnelle (article 1518 bis du code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2017).

1.2.3.2 Fiscalité Communautaire : 6.2 M€

Ces transferts correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Limagne Volcans (RLV).

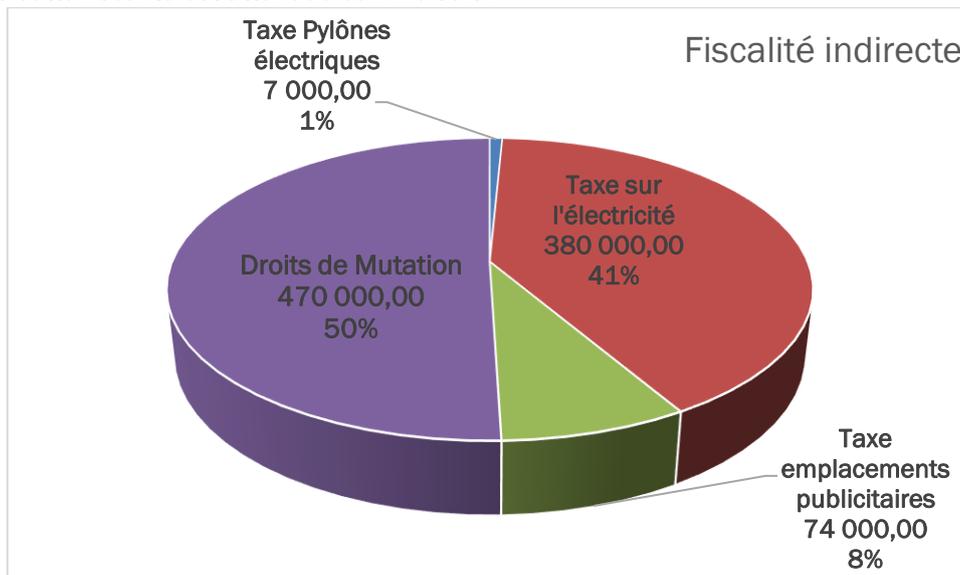
Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par 1.3 M€ de dotation de solidarité.

Les transferts en provenance de RLV sont prévus à 6.2 M€, en baisse de 0.45% (28 k€) due aux dernières CLECT pour 2 000 € et 26K€ de baisse de la dotation de solidarité reversée par RLV.

1.2.3.3 Fiscalité indirecte : 931 k€

Les produits de fiscalité indirecte sont attendus globalement stables par rapport au BP 2018, la baisse de la taxe sur l'électricité étant compensée par une hausse des droits de mutation.

La répartition de cette fiscalité est attendue comme suit :

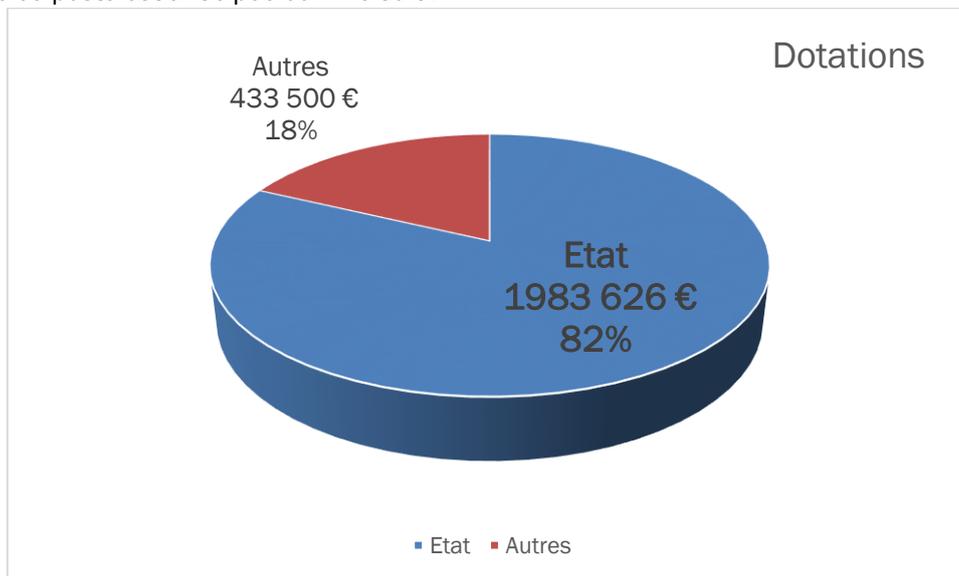


1.2.4 Dotations et Participations⁵ : 2.4 M€

De BP à BP ce poste connaît une augmentation de 148 k€, notamment due à une minoration extrêmement prudente de la prévision budgétaire 2018 de la dotation globale de fonctionnement, budgétisée à hauteur de 770 k€ et réalisée à hauteur de 1 M€.

Les autres dotations sont relativement stables ou n'entraînent que des variations minimales en volume, comme la dotation pour les titres sécurisés qui depuis 2018 intègre désormais la prise en compte de la déterritorialisation des CNI.

La répartition de ce poste est anticipée comme suit :



Il est à noter que ce poste est traditionnellement abondé en décision modificative de décembre par la valorisation de la politique du quotient familial, dont le montant s'élevait à 531 k€ en 2018 pour rappel.

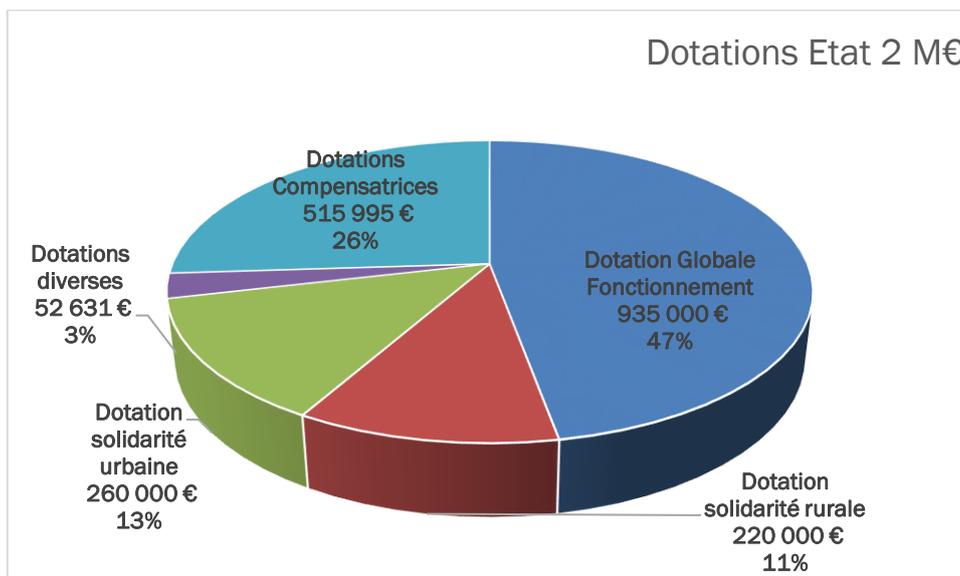
1.2.4.1 Dotations de l'Etat : 2 M€

Le simulateur mis à disposition par l'association des maires de France laisse augurer d'une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 70 k€. Cette dotation franchirait donc le palier psychologique des 1 M€ pour atteindre 935 k€ en 2019.

Les autres dotations de l'Etat sont attendues stables et inscrites pour les montants ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BF Cette rubrique correspond au chapitre 74 du BP
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Commune de 



1.2.4.2 Autres organismes : 433 K€

Ce poste de recettes est stable.

Il est principalement composé des subventions de la caisse d'allocation d'allocations familiales à hauteur de 273 k€.

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 50 k€ ainsi que la région à hauteur de 30 k€ notamment en soutien des saisons culturelles, reconnues « scènes régionales ». Le département participe aussi à cet effort en consacrant traditionnellement 8k€ aux saisons culturelles et 14 k€ à l'école de musique.

1.2.5 Autres produits de gestion courante⁶ 136 k€

Ce poste est attendu en baisse en 2019 de 22 k€ en raison de la baisse des revenus des immeubles, notamment reversés par le SMAF et l'arrêt de la régie publicitaire du Riom Mag.

1.2.6 Produits Exceptionnels⁷ 33 k€

Ce poste comporte des recettes exceptionnelles, par nature non récurrentes et est donc estimé en baisse de 14k€ par prudence.

Les indemnisations en cours de négociation sur divers dossiers feront l'objet d'une inscription en décision modificative.

1.2.7 Reprise de provisions⁸ 120 k€

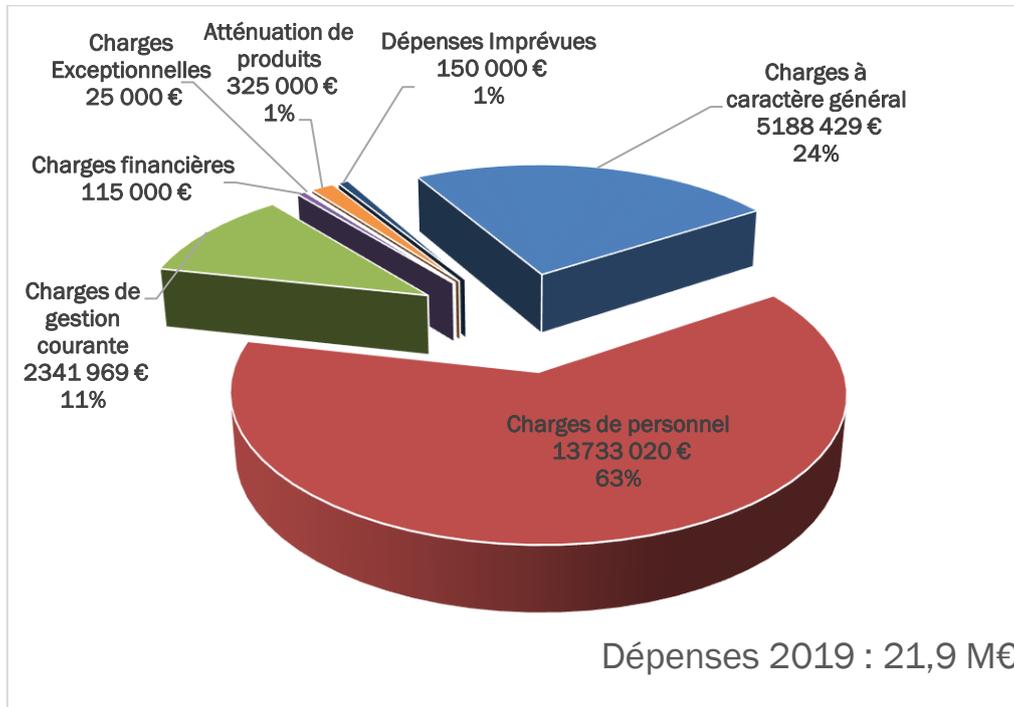
Cette somme correspond à la reprise de la provision réalisée en 2017 et 2018 pour admission en non-valeur suite à travaux réalisés pour cause de péril.

⁶ Cette rubrique correspond au chapitre 75 du BP
 Accusé de réception en préfecture
 063-216503008-20190328-PR19-032814
⁷ Cette rubrique correspond au chapitre 77 du BP
 063-216503008-20190328-PR19-032814
⁸ Cette rubrique correspond au chapitre 78 du BP
 Date de télétransmission : 02/04/2019
 Date de réception préfecture : 02/04/2019

1.3 Dépenses de fonctionnement : 21,9 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent pour le budget primitif 2019 à 21.9 M€ en évolution de moins de 1% (+208K€) par rapport aux inscriptions 2018.

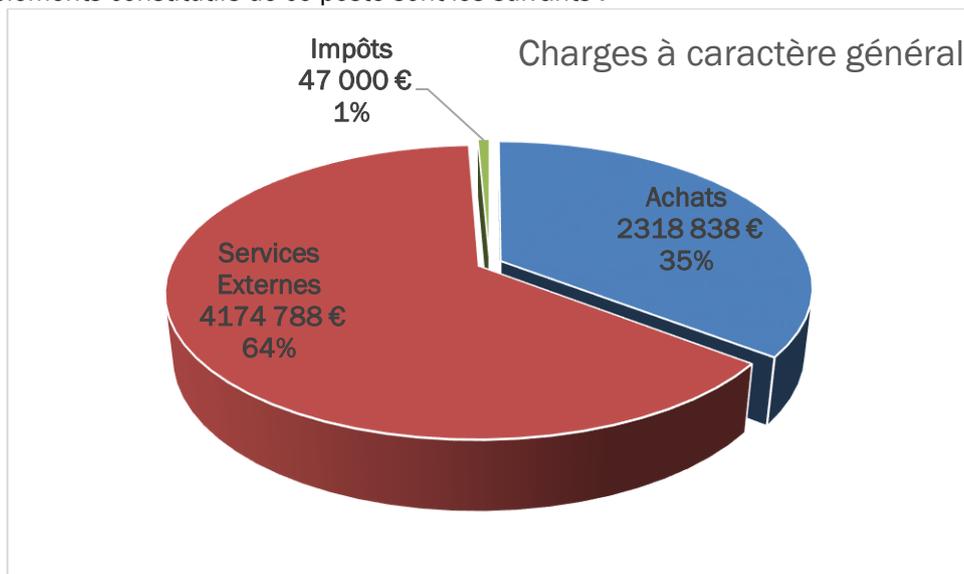
Les inscriptions se répartissent comme suit :



1.3.1 Charges à caractère général⁹ : 5.2 M€

Ce poste est le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité.

Les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants :



Ce poste est projeté en 2019 à 5.2 M€, en hausse de 2.37 % (+ 120 k€), hausse concentrée sur les services externes alors que le poste achats est en baisse.

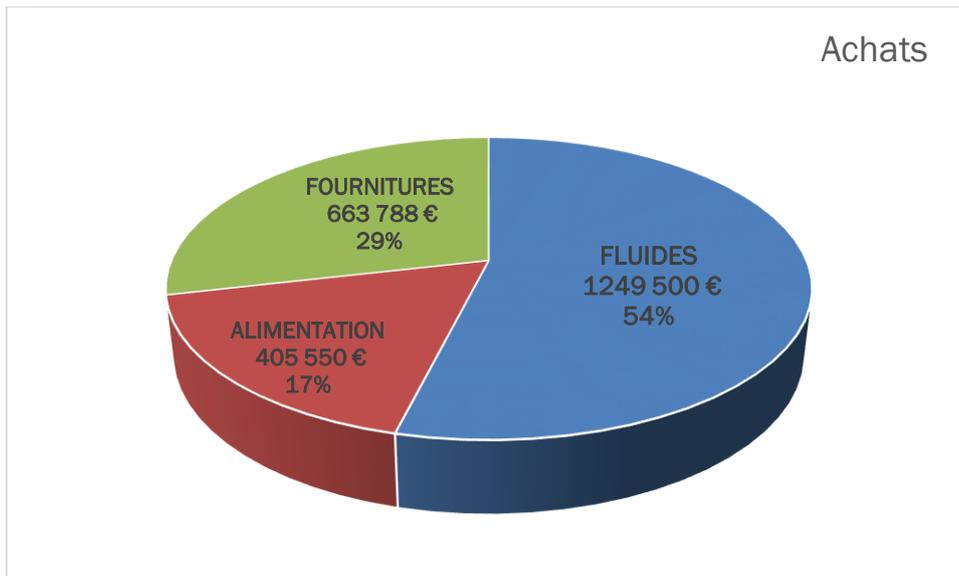
Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BP⁹ Cette rubrique correspond au chapitre 011 du BP
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

1.3.1.1 Achats : 2.3 M€

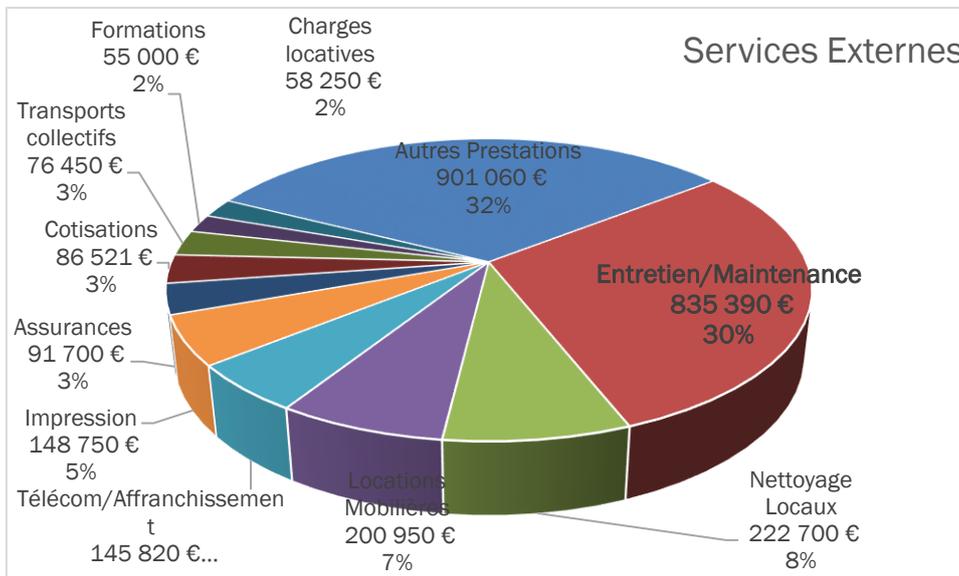
Ce poste connaît une légère baisse de 0.8% suite notamment au fait que le gros du renouvellement des vêtements de travail se fait de manière triennal et s'est effectué en 2018. Le poste de fournitures de voirie est aussi réduit de 15 k€ en lien avec la consommation des précédents exercices.

Trois postes sont en hausse légère :

- ✓ les fluides (+3%, 30 k€) en lien avec le nouveau marché énergie, Et tenir compte de manière prudentielle de la hausse du coût des produits pétroliers
- ✓ l'alimentation (+3.6%, +15 k€) en lien avec l'inflation, l'augmentation du nombre de repas et l'anticipation sur les nouvelles obligations en matière de choix de produits et d'alimentation bio,
- ✓ et la fourniture de petits équipements (+33%, +13 k€) pour intégrer le renouvellement de vaisselle pour le restaurant scolaire et la mise en place d'une ligne dédiée aux achats d'équipements de prévention pour les agents.



1.3.1.2 Services Externes 2.8 M€



Ce poste connaît une augmentation de 4.5%, 120 k€ en raison d'une augmentation pour plusieurs raisons :

- ✓ des nouveaux contrats de maintenance obligatoire générée par des équipements nouveaux tels que les scènes rexy Dumoulin, les équipements de la cuisine centrale, les horodateurs
- ✓ des contrats de maintenance pour des équipements plus anciens mais dont la maintenance n'était pas suffisamment assurée comme les défibrillateurs
- ✓ des prestations ponctuelles telles que les déménagements des écoles d'art, l'accueil d'une étape du Dauphiné Libéré ou les 50 ans du jumelage avec Nordlingen.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

A contrario, suite à de nouvelles mises en concurrence à échéance des contrats, certaines dépenses se réduisent notamment le nouveau contrat d'éclairage public et d'assurance multirisques plus avantageux.

1.3.1.3 Impôts 47 k€

Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable, pour ses biens immobiliers non exonérés, ie principalement les biens non affectés à un service public administratif.

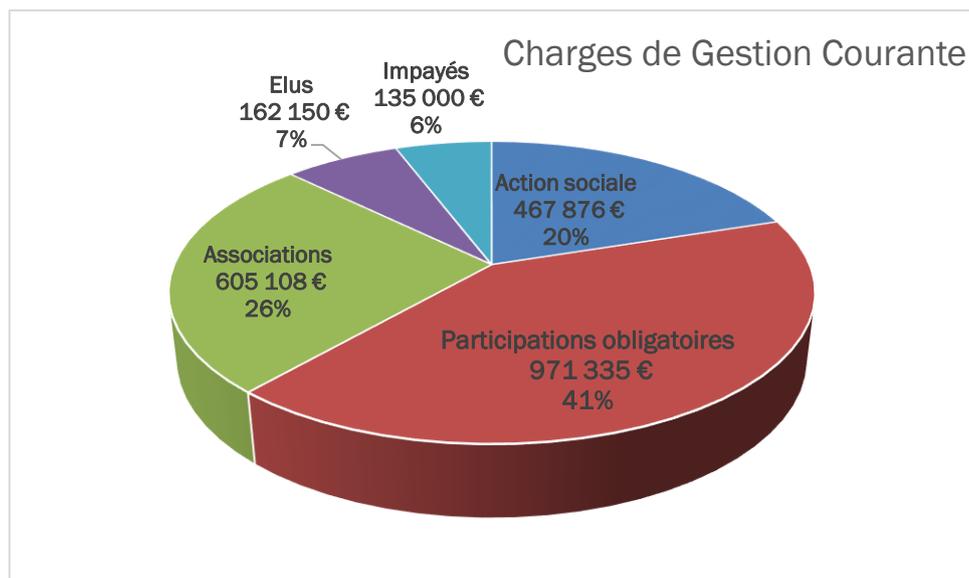
Ce poste est prévu à hauteur de 47 k€ pour 2019.

1.3.2 Charges de personnel : 13.7 M€

Les charges de personnel ne connaissent qu'une faible variation de prévision entre 2018 et 2019 avec une faible augmentation de 0.34 %. Il conviendra toutefois de suivre le niveau de réalisation de cette prévision en 2019 qui ne bénéficiera pas des éléments favorables, d'un point de vue financier, de 2018 tel que la neutralisation pour l'application du protocole de revalorisation PPCR¹⁰.

1.3.3 Autres charges de gestion courante : 2.35 M€

Ce poste est en hausse de 2.76% (+63 k€). La principale hausse de cette rubrique réside en la nécessité de solder une créance irrécouvrable suite à des travaux réalisés en lieu et place d'un propriétaire en raison d'un péril imminent. Cette dépense avait été provisionnée sur les exercices précédents afin d'étaler la charge.



1.3.3.1 Participations obligatoires : 971 k€

La contribution au SDIS, qui représente à elle seule 70 % de ce poste est quasi stable. Quant à la participation OGEC, elle représente 25% de nos participations obligatoires et est attendue en augmentation sous l'effet conjugué de l'augmentation du nombre d'élèves et de l'évolution du coût constaté dans le public selon le principe de parité.

1.3.3.2 Associations 605 k€

Ce poste valorise le soutien financier de la commune aux associations. Il apparait stable par rapport aux inscriptions 2018.

A ce poste financier, s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prêts de matériels et prestations diverses.

¹⁰ PPCR ; « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » - a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière
Accusé de réception en préfecture
063 21 630 3008 - 20190328-DELIB19032814
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

1.3.3.3 Action Sociale : 468 k€

Ce poste de dépense recouvre :

- ✓ la subvention d'équilibre de 107 k€ allouée au CCAS. Cette subvention destinée à équilibrer les comptes du CCAS bénéficie d'un effet favorable à savoir la possibilité de réintégrer en section de fonctionnement un excédent historique d'investissement. Cette opération permet au CCAS de retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement qui diminue d'autant la subvention d'équilibre à verser par la commune.
- ✓ ainsi que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 361 k€.

1.3.4 Charges financières : 115 k€

Les intérêts 2019 de la dette contractée par la commune sont en baisse compte tenu de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité et le faible endettement de la collectivité.

En effet les emprunts anciens aux taux fixes les plus défavorables s'éteignent, tandis que les emprunts à taux variables et les nouveaux à taux fixes bénéficient du contexte financier favorable.

1.3.5 Charges exceptionnelles : 25 k€

Ce poste est reconduit à l'identique hormis un ajustement marginal pour se rapprocher de l'exécution 2018.

1.3.6 Atténuation de produits : 325 k€

Ce chapitre concerne principalement le FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales prévu ramené à hauteur de 310 k€ et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants diminué à 15 k€, en lien avec le réalisé des dernières années.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019



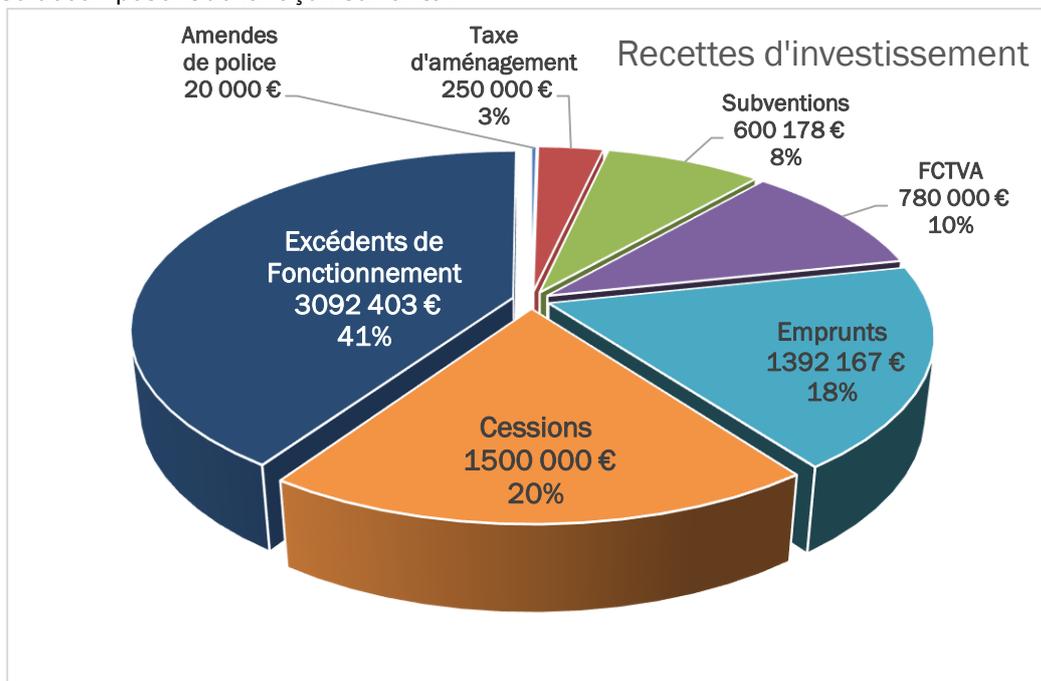
Commune de 

1.4 Recettes d'investissement 7,6 M€

La commune entame un nouveau cycle d'investissement et hors opérations d'ordre la section d'investissement propose, les recettes réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Recettes	6 773 462 €	861 386 €	7 634 848 €

Ces 7.6 M€ se décomposent de la façon suivante :



1.4.1 Subventions Investissement¹¹ 620 k€

1.4.1.1 Subventions 600 k€

Par prudence les subventions ne sont inscrites au budget que lors de la réception de l'arrêté de notification. Ainsi l'année 2019 ne peut au stade du budget primitif bénéficier des subventions en cours d'instruction.

Ce poste connaît donc logiquement une baisse conséquente de ses inscriptions, en ne prenant en compte que la suite des acomptes ou les soldes prévus sur les attributions antérieures

1.4.1.2 Amendes de police : 20 k€

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Ce poste de recettes est très prudemment estimé notamment du fait de la dépenalisation du stationnement.

1.4.2 Emprunt¹² : 1.4 M€

Un emprunt d'équilibre de 892 € est nécessaire à ce stade du budget pour réaliser la balance. A cet emprunt s'ajoute l'emprunt prévu en 2018 et qui sera réalisé au cours du premier semestre 2019 à hauteur de 500 k€.

Accusé de réception en préfecture
063-216563008-20190328-DEP19032814
BF² Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

1.4.3 Dotations¹³ 1.03 M€

1.4.3.1 FCTVA : 780 k€

Le FCTVA 2019, mécaniquement généré par le volume de notre investissement de l'année 2018 se montera à 780 k€, en forte baisse par rapport à l'année 2018 qui avait bénéficié des gros investissements de 2017.

1.4.3.2 Taxe d'aménagement : 250 k€

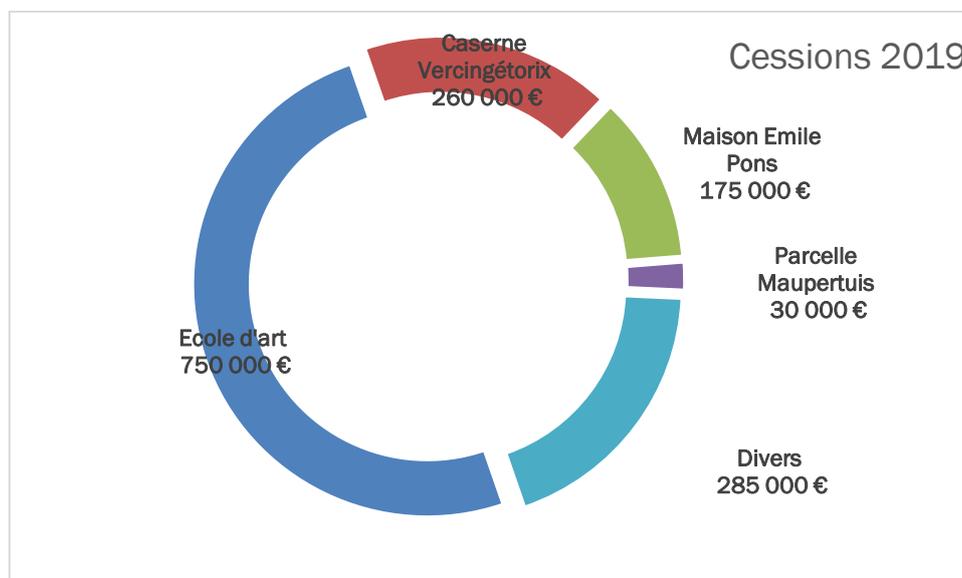
La taxe d'aménagement est prévue en hausse compte-tenu des programmes d'aménagement en cours.

1.4.4 Affectation Résultats¹⁴ : 3.1 M€

Nous retrouvons ici les 3 092 403.28 € proposés lors de la délibération d'affectation du résultat.

1.4.5 Cessions¹⁵ : 1.5 M€

Par l'effet de retard dans des projets de cession antérieurement autorisés et des nouveaux trouvant à se concrétiser cette année, un montant conjoncturellement important de recettes de cessions est prévu. Les prix restent indicatifs jusqu'à la signature définitive.



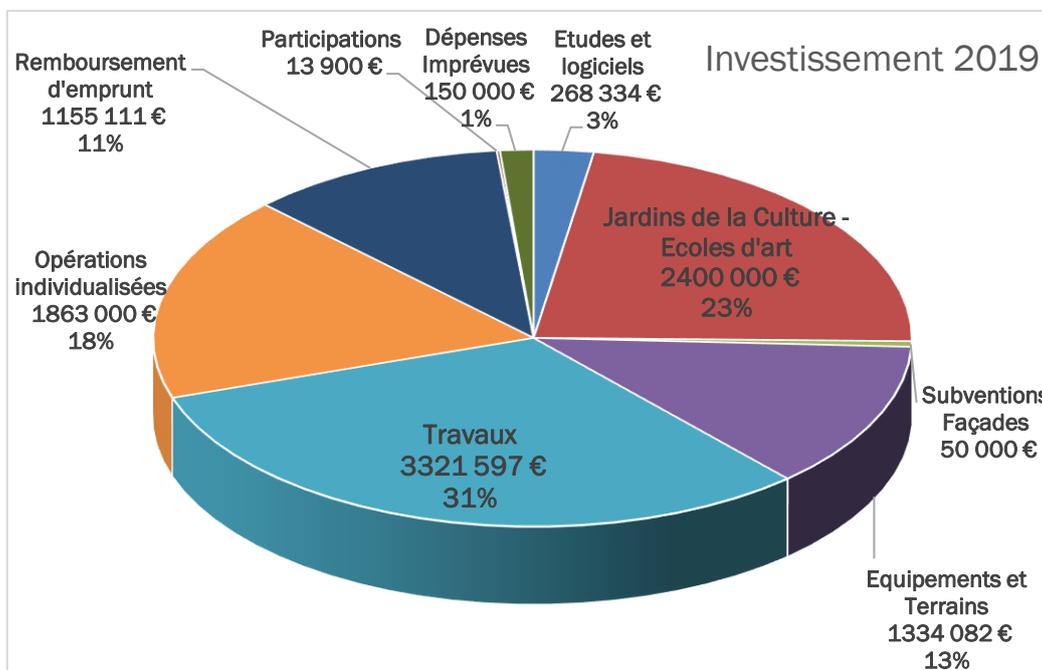
¹³ Cette rubrique correspond au chapitre 10 du BP
Accusé de réception en préfecture
063-218503008-20190328-BELB19032814
¹⁴ Cette rubrique correspond au chapitre 1068 du BP
BF¹⁵ Cette rubrique correspond au chapitre 024 du BP
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

1.5 Dépenses d'investissement : 10.6 M€

Hors opérations d'ordre la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Dépenses	9 516 341 €	1 039 683 €	10 556 024 €

Ces 10.6 M€ peuvent se représenter de la manière suivante :



Afin de faciliter le suivi, les dépenses sont déclinées dans l'ordre de la maquette budgétaire.

1.5.1 Etudes et logiciels¹⁶ : 268 k€

Cette rubrique comporte principalement les études Redynamisation du cœur de ville. Ces études ont pour objectif d'aboutir à un programme pluriannuel, certainement traduit à travers une autorisation de programme à venir.

1.5.2 Subventions Versées¹⁷ : 2.45 M€

1.5.2.1 Jardins de la culture - Ecoles d'Art : 2.4 M€.

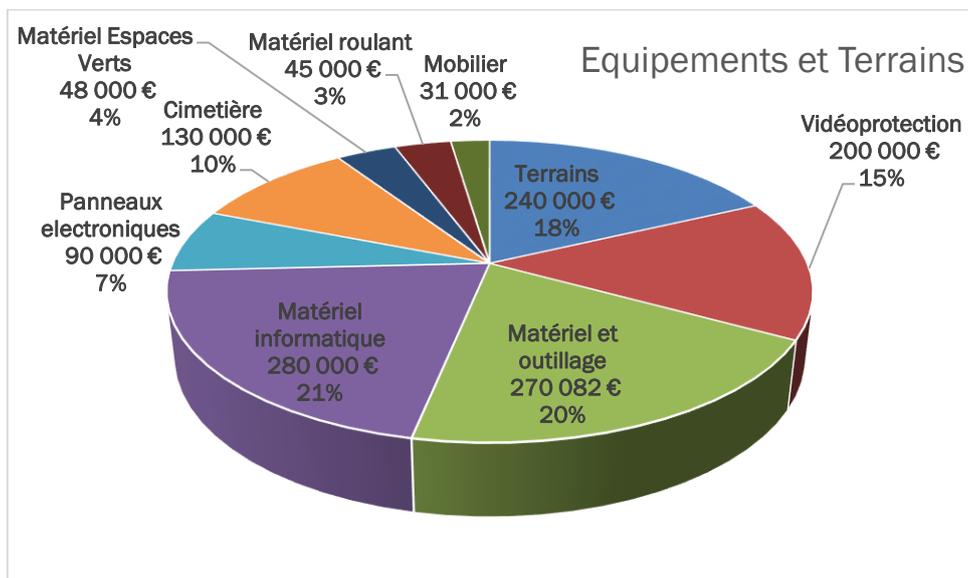
L'aménagement des Jardins de la culture et la rénovation du couvent des Rédemptoristines, destiné à accueillir les écoles d'art de la commune se traduiront en 2019 par le versement d'un fonds de concours à RLV qui porte la maîtrise d'ouvrage.

1.5.2.2 Subventions façades : 50 k€

L'opération de subventionnement des ravalements de façades en centre-ville se poursuit cette année. Le périmètre proposé à la délibération du conseil concerne un second tronçon de la Rue Gomot ainsi que la place de la Fédération.

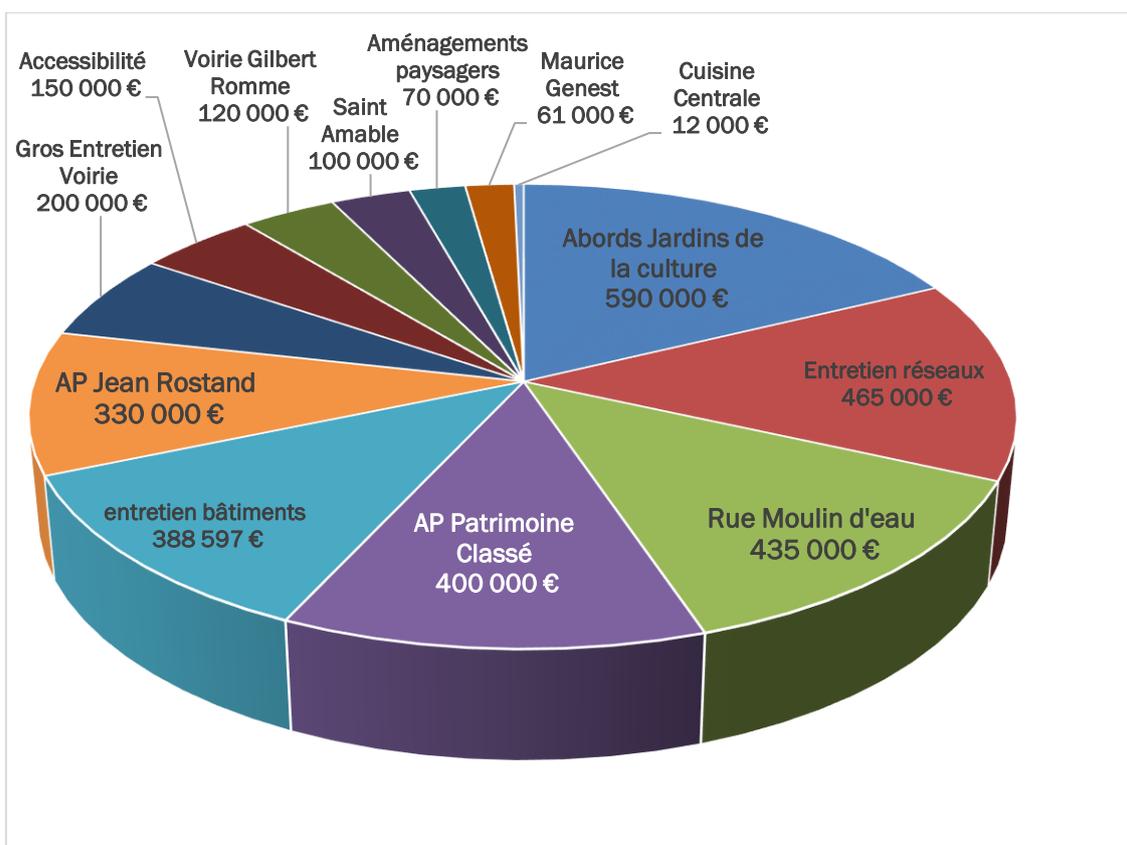
1.5.3 Equipements et terrains¹⁸ : 1.3 M€

Cette rubrique recouvre les éléments suivants



1.5.4 Travaux¹⁹ : 3.3 M€

Plus de 3.3 M€ de travaux sont programmés sur 2019 :



La rue du Moulin d'eau connaîtra des travaux de voirie et réseau d'eaux pluviales à hauteur de 435 k€ en 2019, tandis que l'aménagement des abords des jardins de la culture se poursuivront.

Accusé de réception en préfecture
 063-2-18503008-20190328-BEP19032814
 Cette rubrique correspond au chapitre 23 du BP
 Date de télétransmission : 02/04/2019
 Date de réception préfecture : 02/04/2019

Dans le cadre du programme monument historique, la Tour de l'Horloge bénéficiera de la restauration du dôme et de la terrasse, du changement des menuiseries, de la rénovation et mise en lumière des façades, ainsi que la mise en accessibilité du rez de chaussée. Par ailleurs l'église Saint Amable fera l'objet d'une mise en conformité électrique.

Le lancement des études concernant le groupe scolaire Jean Rostand est prévu en 2019.

1.5.5 Opérations Individualisées²⁰ : 1.9 M€

Afin de suivre au plus près la programmation et la réalisation des projets d'investissements il est proposé d'individualiser certaines de ces opérations.

Elles sont au nombre de 12 en 2019 et constitueront un chapitre budgétaire à part entière :

1. Opération Equipements Ecoles d'art pour 327 k€ : mobilier et informatique
2. Aménagement Parc des Fêtes pour 450 k€ : skate parc, boulodrome et aménagements
3. Toiture Bâtiments communaux pour 135 k€ : Toiture René Cassin et diagnostic du patrimoine communal
4. Requalification Site Ancienne Bibliothèque pour 50 k€ : études préalables
5. Arrosage Stade Emile Pons pour 50 k€
6. Centre Aéré Loubeyrat pour 175 k€ : chauffage et menuiserie
7. Voirie Impasse Quartier Rue du Creux pour 30 k€ : en lien avec la rénovation des réseaux
8. Square Virlogeux pour 150 k€ : rénovation des bassins
9. Voirie Champs d'Ojardias-Rue Barabante-Rue de la Paix pour 56 k€ : en lien avec la rénovation des réseaux
10. Voirie D2029 pour 180 k€
11. Quartier Dunkerque pour 180 k€ : Etudes préalables à la rénovation des réseaux
12. Gymnase Jean Zay pour 80 k€ : rénovation du sol.

1.5.6 Remboursements d'emprunts²¹ 1.15 M€

2019 verra le remboursement de 1.15 M€ de capital d'emprunt. Cette annuité inclut la première échéance du prêt de 500 000 € qui sera mobilisé au cours du premier semestre.

1.5.7 Participations²² 13 900 €

Cette dépense couvre la prise de participation auprès de l'Agence France Locale approuvée par délibération du 15 novembre 2018.

Cette annuité est la première des 5 échéances prévues lors de l'adhésion.

1.5.8 Dépenses Imprévues²³ 150 k€

Il est traditionnellement de bon ton de prévoir une rubrique dans ce registre afin de faire aux impondérables en dépenses mais aussi et surtout pour compenser la non réalisation de recettes escomptées.

²⁰ Cette rubrique correspond à la rubrique « Opérations » du BP

²¹ Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP

Accusé de réception en préfecture

063-2-18503008-20190328-BEPB19032814

BP²³ Cette rubrique correspond au chapitre 020 du BP

Date de télétransmission : 02/04/2019

Date de réception préfecture : 02/04/2019

2. BUDGET ANNEXE EAU

Réglementairement, le service public d'eau potable est un service public industriel et commercial dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Ce financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service, d'où la nécessité d'un budget annexe.

Le budget annexe de l'eau s'équilibre toutes dépenses confondues à 2 567 414 €.

2.1 Recettes de fonctionnement 1.28 M€

Les recettes de fonctionnement sont attendues à 1.28 M€ en légère hausse avec 600 k€ de vente d'eau aux abonnés et 680 k€ de surtaxe SAEP à reverser.

2.2 Dépenses de fonctionnement 967 k€

Les dépenses, quasiment exclusivement constituées par le reversement au SAEP sont attendues en hausse suite à la hausse de la consommation sur le territoire Riomais.

2.3 Recettes d'investissement 176 k€

Les recettes d'investissement sont au nombre de trois :

- ✓ une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 21 k€
- ✓ un emprunt d'équilibre à moins de 100 k€
- ✓ et 57 k€ provenant de l'affectation du résultat

2.4 Dépenses d'investissement 829 k€

Les dépenses programmées se font en application du plan pluriannuel de renouvellement des réseaux.

Au-delà du vote du budget primitif 2019, l'enjeu sera la mise à jour de ce plan pluriannuel de renouvellement avant le transfert de la compétence eau à RLV au 1^{er} janvier 2020.

La démarche adoptée dans la programmation des investissements 2019 est de maintenir l'investissement à un haut niveau sans pour autant alourdir l'endettement avant le transfert proche.

Les travaux de réseaux prévus en investissement sont les suivants :

- ✓ Rue du Moulin d'eau pour 482 k€
- ✓ Route de Tarnat pour 175 k€
- ✓ Pré localisateurs Compteurs Sectorisation 61 k€
- ✓ Réparations diverses pour 33 k€
- ✓ Gilbert Romme pour 5 k€
- ✓ Rue Simon pour 2 k€

Des études viennent compléter ces travaux et préparer les prochains travaux :

- ✓ Impasse quartier rue du Creux pour 10 k€
- ✓ Champs d'Ojardias pour 30 k€
- ✓ Quartier Dunkerque pour 30 k€

3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Réglementairement, le service public d'assainissement est un service public industriel et commercial dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Ce financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service, d'où la nécessité d'un budget annexe.

Le budget annexe de l'assainissement s'équilibre toutes dépenses confondues à 1 383 360.73 €.

2.1 Recettes de fonctionnement 320 k€

Les recettes se limitent à la redevance assainissement attendue stable.

Même si le rythme d'émission de la participation à l'assainissement est difficile à prédire, il est réaliste d'attendre une progression de 20 k€ au regard des projets de construction en cours.

2.2 Dépenses de fonctionnement 77 k€

Les dépenses de fonctionnement devraient rester stables.

2.3 Recettes d'investissement 326 k€

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions en reste à réaliser et d'un emprunt minime d'équilibre à hauteur de 80 k€.

2.4 Dépenses d'investissement 658 k€

Aux 42 k€ d'emprunts s'ajoutent 616 k€ de travaux :

- ✓ Rue du Moulin d'eau 390 k€,

Ainsi que 4 études préalables au lancement des travaux suivants :

- ✓ Etudes impasses Quartier rue du Creux pour 40 k€
- ✓ Etudes Champs d'Ojardias pour 56 k€
- ✓ Etudes quartier Dunkerque pour 70 k€
- ✓ Entretien classique pour 57 k€

ANNEXES liste

Anciens Etats

- Annexe 1 : Dépenses de fonctionnement
- Annexe 2 : Contingents et Participations obligatoires
- Annexe 3 : Recettes de Fonctionnement
- Annexe 4 : Dotations

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019



Commune de 

Annexe 1

INTITULES	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	evol BP 19/18
Achat et prestations de service	5 305 370	5 259 708	5 063 062	4 957 805	5 068 473	5 188 429	2,37%
Charges brutes de personnel	15 105 656	15 026 778	14 980 726	13 364 200	13 686 370	13 733 020	0,34%
Participations et contingents	871 523	881 653	953 820	967 404	926 187	971 335	4,87%
Subventions(hors QF / BP 2011)	869 126	819 728	763 145	1 192 287	1 177 463	1 072 984	-8,87%
Autres charges de gestion courante	188 200	172 250	289 014	228 440	175 410	297 650	69,69%
Charges financières	263 000	218 000	188 000	131 000	127 000	115 000	-9,45%
Charges exceptionnelles	22 400	22 400	23 200	244 200	24 200	25 000	3,31%
Atténuation de produits	261 500	373 000	972 000	862 000	335 000	325 000	-2,99%
Dépenses imprévues	190 000	200 000	200 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL	23 076 775	22 973 517	23 432 967	22 097 336	21 670 103	21 878 418	0,96%

Annexe 2

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Evol 19/18
Participation au SDIS	623 692	630 283	634 399	648 948	650 881	656 029	0,79%
Participation OGEC	179 668	196 567	213 551	255 000	230 000	250 000	8,70%
Contribution au CNFPT (agent privé d'emploi)	15 164	2 066	0	0		0	
Contribution au FIPH	19 590	2 808	0	0		0	
Participation associations environnementales	300	0	0	40 150		20 000	
RLV (INSERFAC)					22 000	22 000	0,00%
Participation fourriériste	14 458	18 240	18 286	19 200	19 200	19 200	0,00%
Adhésion SIEG	30	30	30	30	30	30	0,00%
FLAJ			4 075	4 076	4 076	4 076	0,00%
TOTAL	852 902	849 994	870 341	967 404	926 187	971 335	4,87%

Annexe 3

INTITULES	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Evol BP 19/18
Fiscalité directe	11 120 000	11 180 000	11 880 000	11 780 000	11 810 000	12 110 000	2,54%
Attribution de compensation TP	5 855 601	5 855 601	5 855 601	4 945 157	4 945 157	4 942 821	-0,05%
Dotations solidarité Riom Co	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 294 128	1 292 681	1 266 827	-2,00%
F.N.G.I.R	58 947	58 947	58 947	58 947	58 947	58 884	-0,11%
DGF+DSR+DSI+DSU+FCTVA	2 893 052	2 428 652	2 361 602	2 328 740	1 286 108	1 449 708	12,72%
Compensations (TP,TH,FB,FDTP)	645 192	590 177	560 995	564 826	531 751	533 918	0,41%
Fiscalité indirecte	806 000	826 000	803 000	841 000	932 954	931 000	-0,21%
Produit des services + locations	1 732 536	1 759 514	1 534 996	1 498 790	1 654 200	1 662 280	0,49%
Rbst charges de personnel	1 400 850	1 221 451	1 183 114	1 392 591	1 370 874	1 252 874	-8,61%
Subventions	1 351 678	1 195 419	637 016	535 342	451 710	433 500	-4,03%
Autres recettes propres (hors cessions)	110 500	101 000	103 000	100 800	60 460	155 700	157,53%
TOTAL	27 268 484	26 510 889	26 272 399	25 340 321	24 394 842	24 797 512	1,65%

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Annexe 4

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Dotation Globale Fonctionnement C/7411	2 499 144 -7,54%	1 944 478 -22,19%	1 917 032 -1,41%	1 308 142 -31,76%	1 000 331 -23,53%	935 000 -6,53%
Dotation solidarité rurale c/74121	148 269 19,70%	170 501 14,99%	183 950 7,89%	208 179 13,17%	225 020 8,09%	220 000 -2,23%
Dotation solidarité urbaine c/74123	235 652	235 652	235 652	260 825	278 425	260 000
Dotation des permanents syndicaux c/7413	20 225	10 694	31 981	21 935	21 888	21 900
FCTVA c/744				14 061	6 101	10 000
Dotation spéciale instituteurs C/745	5 616	5 616	2 808	2 808	2 808	2 808
Dotation comp/perte taxe add dts de mutation C/7482			1 006	1565	455	
Dotation Recensement C/7484					3696	3 663
Dotation CNI/Passeports C/7485	10 060	10 060	10 060	10 060	25 638	24 260
Alloc. Comp. TP dont DC RTP C/748313 74832 et 74833	149 797 -17,66%	109 484 -26,91%	97 560 -10,89%	51 712 -46,99%	32 369 -37,41%	30 995 -4,24%
alloc. Comp. Taxes Foncières c/74834	111 068	82 003	67 800	36 929	34 454	25 000
Alloc. Comp Taxe Habitation c/74835	344 724	397 683	312 808	442 514	456 409	450 000
TOTAL	3 524 555 -6,53%	2 966 171 -15,84%	2 860 657 -3,56%	2 358 729 -17,55%	2 087 593 -11,49%	1 983 626 -4,98%

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032814-
BF
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019